

Compte rendu du Comité Technique Action Sociale du 6 juin 2018

1 - Budget social du MAA

1.1 - Restauration

Sur la restauration dans les services déconcentrés, nous avons demandé où en est l'expérimentation menée en Normandie sur l'harmonisation des subventions versées aux agents des DDI.

Réponse de l'administration : le déploiement est en cours et devrait être terminé pour le mois d'octobre 2018.

Concernant la situation particulière de l'Ille-et-Vilaine, la suppression de la subvention du Conseil départemental de 1 € par jour et par agent a été supprimée au 1^{er} janvier 2018, la FSU demande ce qu'il en est pour les autres DDI.

Réponse de l'administration : elle n'est pas en cours.

1.2 - Budget de l'Asma

La FSU dénonce le retrait de la subvention concernant le loyer de l'Asma qui ne correspond pas aux engagements pris par la Secrétaire Générale du MAA, et la non indexation de son budget sur l'inflation. Elle demande l'ouverture de négociations sur le budget de l'Asma nationale compte tenu des questions précédentes et tenant compte de l'évolution du périmètre électorale de la prochaine consultation. Ces questions sont partagées par l'ensemble des Organisations Syndicales.

Réponse de l'administration : elle accepte l'ouverture des négociations à l'automne.

Nous avons rappelé que la base commune de revendications des Organisations Syndicales est d'obtenir un budget équivalent à 3% de la masse salariale comme l'ont revendiqué les agents du MAA lors de la campagne des cartes pétitions dans les années 1990.

1.3 - Logement

Le budget de l'Action Sociale est constant. Néanmoins si en 2017 le montant attribué aux réservations logement a fortement diminué c'était pour abonder le secteur du Handicap. Nous avons rappelé l'engagement pris par le MAA pour une étude de la situation du logement dans les départements.

Réponse de l'administration : on y pense !

1.4 - Médecine de prévention

Nous avons dénoncé l'absence de suivi médical dans 20 % des structures du MAA. Cet état de fait n'est pas contesté par l'administration soulignant que la MSA continue à dénoncer les conventions et qu'il est difficile de trouver des médecins, que les dossiers d'urgence sont traités en trouvant une solution.

En conclusion la FSU dénonce, sur la globalité du budget, la baisse de 5% de dépenses en 2017 comparé à 2016 ce qui laisse entendre là encore une volonté de mise en place d'une politique d'économie et d'austérité.

De plus l'administration n'a pas respecté son engagement pris dans le cadre de la commission Handicap d'atteindre en 2018 le taux obligatoire de 6% de recrutement d'handicapés au MAA.

Par ailleurs la nouvelle prestation d'aide à la scolarité que nous avons soutenu lors du CT AS du 23 novembre 2017 est pour le moment en stand by, faute de crédits, alors que le MAA s'était avancé sur un montant représentant seulement un tiers de celui distribué au MEDDE.

Réponse de l'administration : la décision n'est pas prise aujourd'hui, elle se fera au regard des autres mesures appliquées.

2 - Bilan social des Assistants des services sociaux (ASS)

Le rapport des ASS toujours aussi complet met en évidence les difficultés rencontrées par les agents du MAA. Il rejoint, en bonne partie, l'analyse faite par la FSU sur ces questions. Trois thématiques parmi les plus importantes sont identifiées : famille, santé et travail.

Sur les questions familiales (éclatement de la cellule familiale, famille recomposée, décès, ...), les secours apportés par le MAA s'ils sont d'une aide réelle et utile ne peuvent pas résoudre les problèmes rencontrés.

Par contre, les problèmes de santé de moins en moins bien pris en charge par la sécurité sociale et les mutuelles (dépassement d'honoraires, soins dentaires, orthodontie, .passage à mi-traitement,...) aggravent les difficultés des agents. Les choix faits par ce gouvernement en matière de protection sociale vont continuer à dégrader la situation existante. Nous sommes bien confrontés à un choix de société.

Quant aux questions liés à l'environnement professionnel, la responsabilité incombe entièrement au MAA ou à la Fonction Publique (régionalisation, conditions de travail, pression, contraintes de mobilité, difficultés financières,...) et là, le MAA peut et doit se donner les moyens de changer les choses.

Le rapport des ASS met en évidence des progrès importants réalisés sur les conditions de travail et les RPS en relation avec les CHSCT et les cellules d'écoute, nous avons alerté l'administration sur les risques que font courir aux agents les projets de réformes de suppression des CHSCT.

3 - Bilan d'activités de l'Asma nationale

La Présidente ainsi que le trésorier ont présenté le bilan d'activités et financier de l'Asma nationale. Si la situation financière est saine et que l'association continue son travail au service des agents du MAA, les contraintes budgétaires imposées par l'administration provoquent une réduction d'activités dans un certain nombre de secteurs.

Les conclusions du rapport font apparaître la nécessité :

- d'informer les directeurs des différents services des activités de l'Asma lors des réunions nationales,
- de rappeler aux responsables locaux leurs obligations d'appliquer la note de service du 14 avril 2015 concernant les dispenses et les moyens logistiques des Asma départementales,
- de mettre à disposition un poste supplémentaire pour assumer les fonctions d'encadrement à l'Asma nationale,
- d'une réponse immédiate par le Service des affaires juridiques (SAJ) concernant la continuité de nos activités sur le centre de vacances de Mimizan et sa non fermeture par le MAA.

Sur le montant de la subvention, la Présidente FSU de l'Asma indique qu'aujourd'hui le MAA consacre **0,66 % de sa masse salariale à l'Action Sociale soit 292 € par agent** ce qui est loin des 1,5 % consacré à la Fonction Publique Hospitalière ou des 2,25% constaté chez France Télécom et bien loin encore des 3% revendiqués par l'ensemble des OS du MAA.

4 - Questions diverses

La FSU souhaite avoir une explication sur l'augmentation considérable d'un loyer à Montrouge.

Réponse de l'administration elle n'a fait qu'appliquer lors d'un changement de locataire l'obligation par France Domaines de revaloriser le montant du m² (de 8 à 14 €/m² sur Montrouge) compte tenu des loyers similaires dans le secteur du logement social.

Par contre elle reconnaît ne pas avoir respecté son engagement d'informer la commission logement du MAA sur les révisions de loyer.

Vos représentants FSU au CT Action Sociale

Patricia Ebersveiler patricia.ebersveiller@agriculture.gouv.fr	Françoise Dauvier francoise.dauvier@agriculture.gouv.fr
Christian Taillandier christian.taillandier@agriculture.gouv.fr	Fatima Bouhaddi fatima.bouhaddi@agriculture.gouv.fr